

de l'exercice du saint ministère. En outre de son zèle à maintenir la règle et l'esprit de ferveur dans la Congrégation, on lui était encore redevable de plusieurs dons faits pour l'ornementation de la chapelle, sans compter la large part qu'il avait prise dans sa construction. La statue de saint François, un surplis, le poêle de la chapelle, etc., etc., sont dus à sa libéralité.

“ Les Sœurs ont regardé comme un devoir pour elles de témoigner à celui qui leur avait procuré de si douces joies en leur faisant connaître le Tiers-Ordre, et qui leur avait fait connaître avec tant de sollicitude l'esprit d'une si sainte institution, toute leur reconnaissance pour tant de soins, en même temps que l'expression de leurs regrets de le voir s'éloigner d'elles. C'est ce qu'elles ont fait dans une adresse qu'elles lui ont présentée dans la sacristie le 13 octobre 1869. Le révérend monsieur leur a fait une réponse des plus touchantes, et a bien voulu les assurer de se souvenir de sa chère Congrégation au saint autel.”

Qu'est-il advenu, après le départ de son fondateur, de l'institution franciscaine de Portneuf ?

Le 8 juin 1870, c'est-à-dire moins d'un an après ce départ, les Tertiaires, sur l'ordre de l'archevêque de Québec, firent don à la Fabrique de Portneuf de tout ce que possédait la Fraternité. Ces biens étaient estimés à la valeur de trente-et-un louis, dix chelins et six deniers. La Congrégation fut-elle en même temps dissoute ? Cela me semble probable. En tout cas, il est certain qu'elle cessa d'exister durant un certain temps, puisque, par les soins du curé actuel de Portneuf, M. l'abbé N. Cinq-Mars, la Fraternité fut reconstituée vers 1890. Il serait même plus exact de dire qu'il y a maintenant deux fraternités distinctes, celle des hommes et celle des femmes. Les Franciscains de Montréal dirigent de loin ces deux congrégations.

Je viens de mentionner le nom des révérends Pères Franciscains de Montréal ; et, à ce propos, je crois utile de